



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-2312

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Économie sociale et solidaire (ESS) au service des coopérations territoriales - Attribution de subventions de fonctionnement aux structures associatives et coopératives pour leurs programmes d'actions 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimefeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellés, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charmot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

Conseil du 24 juin 2024**Délibération n° 2024-2312**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Économie sociale et solidaire (ESS) au service des coopérations territoriales - Attribution de subventions de fonctionnement aux structures associatives et coopératives pour leurs programmes d'actions 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

I - Contexte

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS a défini le périmètre de ce mode d'entreprendre. Il regroupe les acteurs historiques de l'ESS (associations, mutuelles, coopératives et fondations) ainsi que les sociétés commerciales poursuivant un objectif d'utilité sociale qui choisissent d'appliquer les principes suivants :

- la gouvernance participative, non exclusivement liée aux apports en capital,
- l'orientation stable des excédents dégagés (non lucrativité ou lucrativité limitée),
- la poursuite d'une activité d'utilité sociale.

L'utilité sociale est reconnue pour ces entreprises lorsque l'objet social satisfait l'une de ces conditions alternatives :

- apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité, en raison de leur situation économique ou sociale, de leur situation personnelle, notamment leur état de santé, ou de besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social,
- lutter contre les exclusions et inégalités sanitaires, sociales, économiques ou culturelles,
- concourir, dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, au développement durable, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale.

La loi a également défini les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) comme le regroupement, sur un même territoire, d'entreprises de l'ESS qui s'associent, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale, pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable.

Pour faire face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, plusieurs acteurs de l'ESS souhaitent renforcer leur capacité à travailler ensemble et sollicitent le soutien financier de la Métropole de Lyon pour développer leurs actions. Il s'agit de :

- la Chambre régionale de l'ESS Auvergne-Rhône-Alpes (CRESS AuRA), notamment pour ses actions en matière d'achats responsables et de mobilisation des communautés,

- l'Université Lumière Lyon 2 qui a créé, il y a quelques années, une chaire universitaire dédiée à l'ESS et qui favorise ainsi les passerelles entre le monde académique et les acteurs économiques du territoire,
- l'association Les Cigales AuRA pour ses actions de mobilisation citoyenne autour de projets d'intérêt général.

Il s'agit, également, des acteurs de la filière alimentaire qui sollicitent, par ailleurs, un cofinancement de la Métropole dans le cadre du projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) :

- le Groupement des épicerie sociales Rhône-Alpes (GESRA) qui favorise, notamment, les coopérations entre les épicerie sociales et solidaires du territoire et s'implique, au-delà, dans le cadre du projet Territoires à vivreS,
- l'association Vers un réseau d'achats en commun (VRAC) pour le déploiement de solutions d'accessibilité alimentaire,
- le Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP) qui propose des solutions d'entrepreneuriat collectif au service d'une alimentation de proximité.

II - Objectifs poursuivis par la Métropole

L'ESS se situe au croisement de différentes politiques publiques de la Métropole (action économique, entrepreneuriat, insertion, habitat et logement, alimentation, gestion des déchets, action sociale, etc.) et répond à leurs différents objectifs spécifiques en conjuguant développement économique, lutte contre les exclusions, problématiques environnementales et solidarités.

L'ESS promeut, notamment, un modèle de développement économique durable et inclusif qui crée des emplois non délocalisables et produit du lien social. Les acteurs de l'ESS représentent 12 % des entreprises de la Métropole et 10 % de ses emplois. Ils sont donc une composante essentielle de la politique entrepreneuriale LYVE et du développement économique du territoire.

Par leur mode d'entreprendre, les structures de l'ESS contribuent à dynamiser les coopérations économiques territoriales par leurs finalités sociales et environnementales, par leurs formes de gouvernance et leur ancrage local. Enfin, elles contribuent à produire des biens communs en favorisant les mutualisations entre acteurs.

Enfin, la dynamique des PTCE est particulièrement adaptée à la structuration de filières émergentes. Elle permet de réunir des acteurs d'une même chaîne de valeurs autour d'un objectif d'intérêt collectif et, ainsi, de multiplier les sources d'innovation en réponse aux besoins non satisfaits du territoire.

Pour toutes ces raisons, la Métropole souhaite favoriser les coopérations entre acteurs de l'ESS à l'échelle de son territoire et, au-delà, contribuer à répondre aux enjeux de transition affichés, notamment dans le cadre du PATLy.

III - Compte-rendu des actions soutenues en 2023 et programmes d'actions 2024

Par délibération du Conseil n° 2023-1719 du 26 juin 2023, la Métropole a attribué des subventions de fonctionnement pour le développement de coopérations territoriales à l'échelle de la Métropole, aux structures de l'ESS suivantes :

- 40 000 € au profit de l'association CRESS AuRA,
- 10 000 € au profit de l'Université Lyon 2 pour sa chaire ESS,
- 10 000 € au profit de l'association Les Cigales AuRA,
- 35 000 € au profit de l'association GESRA,
- 15 000 € au profit de l'association VRAC,
- 48 200 € au profit de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) GRAP.

1° - La CRESS AuRA

La CRESS AuRA est une association mandatée par l'État pour représenter les acteurs de l'ESS. Composée d'entreprises de l'ESS et d'organisations professionnelles, elle est chargée de fédérer, représenter et accompagner l'ensemble de ces acteurs.

Depuis 2021, les actions de la CRESS AuRA sont structurées autour de trois axes :

- développement de l'écosystème d'affaires et achats responsables,
- information et sensibilisation des porteurs de projets ESS,
- promotion de l'ESS sur le territoire.

a) - Bilan des actions menées en 2023

La subvention versée en 2023 concernait, en majeure partie, l'axe de développement des achats responsables ainsi que des actions d'animation de l'écosystème de l'ESS. Concernant les achats, les actions de la CRESS AuRA ciblaient la création d'une base de données unique pour répondre aux besoins des acheteurs, la formation des acteurs et des structures, l'organisation d'événements *B-to-B*, la veille sur les opportunités d'affaires et l'analyse de l'offre ESS par secteurs d'achats.

Pour construire et mettre en œuvre ces objectifs, la CRESS AuRA s'est appuyée sur un groupe de travail réunissant les différentes têtes de réseau de l'ESS et répondre ainsi aux enjeux des différents types de structure de l'ESS.

- concernant la création d'une base de données unique, la CRESS AuRA a poursuivi ses objectifs en 2023, avec le lancement de la campagne de référencement qui a permis de recenser plus de 500 offres de biens et services. Parmi les fournisseurs, 30 % disposent d'un agrément insertion ou handicap et 22 % d'un agrément entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS). Les discussions avec les potentielles plateformes dans le cadre de l'interopérabilité des bases se poursuivront en 2024. L'objectif de cette base de données est de faire de la donnée un bien commun du territoire, au service du développement des structures de l'ESS du territoire et des acheteurs, qu'ils soient publics ou privés,

- concernant la sensibilisation des acheteurs publics du territoire, après l'expérimentation, en 2022, d'un format des jeudis de l'ESS, la CRESS AuRA a retravaillé son offre afin d'organiser des sensibilisations par secteur d'achats, au plus près des besoins des acheteurs,

- concernant la sensibilisation des structures, la CRESS AuRA a co-organisé, en lien avec les services de la Métropole, trois sessions de sensibilisation des structures de l'ESS à la commande publique. Chacune de ces sessions s'est déroulée sur deux jours et a réuni près d'une vingtaine de participants,

- concernant l'appui aux *consortiums*, la CRESS AuRA a accompagné la constitution de deux *consortiums* en réponse à des marchés réservés publiés par la Métropole. Les accompagnements ont été adaptés afin de répondre de manière spécifique aux besoins des structures concernées mais la méthodologie était similaire : identifier les structures pertinentes, les mobiliser pour un temps d'interconnaissance et d'identification des complémentarités, poursuivre avec les structures intéressées pour répartir précisément les tâches, planifier la réponse et établir le bordereau des prix unitaires. À ce jour, l'un des marchés a été attribué au groupement accompagné par la CRESS AuRA, le second n'ayant pas encore été attribué,

- concernant les diagnostics achats, la CRESS AuRA a réalisé un diagnostic de la liste des entreprises attributaires de marchés notifiés en 2023 afin d'en extraire la part des entreprises de l'ESS. La CRESS AuRA a également coordonné l'analyse des opportunités à venir pour les entreprises de l'ESS via la programmation des marchés de la Métropole,

- concernant le volet événementiel, la CRESS AuRA a participé à l'organisation d'une rencontre entre prestataires de l'ESS et acheteurs publics du territoire. Cet événement a réuni près d'une soixantaine de personnes qui ont travaillé, dans le cadre d'ateliers, à identifier des opportunités d'actions visant à alimenter le programme d'actions du schéma de promotion des achats responsables,

- concernant l'animation territoriale et l'appui à l'entrepreneuriat, la CRESS AuRA a accueilli 170 structures dans le cadre des 14 informations collectives organisées, relatives aux principes, statuts et dispositifs de l'ESS. Elle a également reçu près d'une cinquantaine de porteurs de projets dans le cadre de rendez-vous individuels.

b) - Programme d'actions 2024

Pour l'année 2024, la CRESS AuRA propose de poursuivre certaines actions liées aux achats et de renforcer ses actions en matière d'animation territoriale :

- accueil, information et orientation : la CRESS AuRA poursuivra ses accueils inconditionnels, élément de proximité permettant de favoriser le développement des modèles de l'ESS sur le territoire de la Métropole. Dans ce cadre, elle prévoit de sensibiliser près d'une cinquantaine de porteurs de projets sur le territoire de la Métropole,

- informations collectives : la CRESS AuRA organise, chaque 1^{er} mardi de mois, des sessions ESS info afin de présenter le cadre légal de l'ESS, l'écosystème d'accompagnement et les ressources à disposition des porteurs de projet. Dans ce cadre, elle prévoit de sensibiliser 70 porteurs de projets sur le territoire de la Métropole,

- ESUS info : la CRESS AuRA souhaite poursuivre son implication sur l'agrément ESUS, en proposant des entretiens individuels aux structures puis des accompagnements à la carte pour solliciter les demandes d'agrément,

- la CRESS AuRA propose également d'assurer une veille sur les opportunités locales de financements privés et de diffuser une cinquantaine d'opportunités ainsi qu'une analyse des financements disponibles pour les structures implantées localement,

- la CRESS AuRA assurera, également, des missions de communication digitale à travers la modération de la plateforme Ambition ESS qui recense près de 4 000 visiteurs uniques par mois. Aussi, la structure propose de tester la diffusion d'une *newsletter* sur le territoire de la Métropole, qui permettra d'avoir une vue globale des actualités du territoire : découvertes d'acteurs, appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt spécifiques, événements métropolitains. La CRESS AuRA prévoit de mobiliser les acteurs du comité ESS animé par la Métropole pour contribuer à son contenu,

- achats responsables : la CRESS AuRA appuiera la constitution de *consortiums* entre entreprises de l'ESS pour répondre aux marchés publics.

Budget prévisionnel des actions pour l'année 2024 :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats de prestations de services	7 000	État	28 000
services extérieurs	13 593	Région AuRA	16 850
charges de personnel	43 709	Métropole	40 000
charges fixes de fonctionnement	25 048	autres Métropoles	1 000
fonctions support	-	communes	3 500
Total	89 350	Total	89 350

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 40 000 € pour l'année 2024 au profit de la CRESS AuRA pour ses actions en faveur de l'information et l'animation des porteurs de projets ESS, de la communication et des achats responsables. Ce montant est identique à celui de l'année 2023.

2° - Université Lumière Lyon 2 - Chaire dédiée à l'ESS

L'Université Lumière Lyon 2 participe, par ses enseignements et ses recherches en sciences humaines et sociales, au développement de l'esprit critique, à l'analyse et la compréhension de ce qui traverse les sociétés comme à l'accompagnement des acteurs socio-économiques dans l'appréhension de ces phénomènes et évolutions sociétales.

Elle souhaite renforcer ce rôle par la diffusion de connaissances et la médiation, en s'engageant dans des démarches de science collaborative et/ou participative ouvertes sur la société et dans des démarches de co-construction des savoirs.

La chaire dédiée ESS a été créée à l'intersection des enseignements de l'Université et des actions de tout l'écosystème ESS du territoire avec, pour objectif, de faire mieux interagir savoirs universitaires et savoirs issus de l'expérience, pour enrichir la compréhension de la complexité de la société.

a) - Bilan des actions 2023

La subvention 2023 attribuée à la chaire ESS concernait l'organisation des conférences les mardis de l'ESS, la poursuite des groupes thématiques réunissant acteurs de l'ESS et chercheurs autour de problématiques définies collectivement ainsi que la diffusion des connaissances produites à travers la publication des carnets de la chaire.

La chaire a organisé six mardis de l'ESS qui ont accueilli 444 personnes au total. Ce public est composé d'étudiants de la mention ESS, de membres de structures locales de l'ESS et de personnalités issues du monde académique.

Les travaux des groupes de travail se sont poursuivis, avec des avancées diverses :

- le groupe de travail organisation du travail, qualité de l'emploi et engagement s'est concentré sur un travail de capitalisation et valorisation ainsi que sur des réflexions de structuration,

- le groupe de travail mesure d'impact social s'est structuré autour de l'organisation de réunions thématiques qui ont mobilisé une vingtaine de personnes autour d'angles morts identifiés dans les débats et pratiques de l'évaluation d'impact social. L'année 2023 a également été marquée par la publication d'un carnet de la chaire,

- le groupe de travail territoires, ressources et ESS s'est consacré à la diffusion des connaissances produites dans le cadre d'un carnet de la chaire,

- le groupe de travail *marketing*, consommateurs et ESS a travaillé à la diffusion de connaissances *via* un carnet de la chaire et à la production d'un livre blanc.

Enfin, la chaire a créé différentes modalités pédagogiques permettant de favoriser la collaboration entre l'Université et les acteurs de l'ESS. Ces modalités ont permis de mobiliser des étudiants autour de l'évaluation des territoires zéro chômeur de longue durée de la Métropole. Par ailleurs, les étudiants ont été mobilisés autour de problématiques apportées par des acteurs de l'ESS du territoire : Ronalpia, Pollens, Mouvement de Palier, la Fédération des œuvres laïques du Rhône et les foyers Matter.

b) - Programme d'actions 2024

La chaire propose de poursuivre les travaux de ses groupes thématiques qui réunissent acteurs de l'ESS et chercheurs autour de problématiques définies collectivement. Pour l'année 2024, plusieurs groupes de travail seront actifs :

- mesure de l'impact social : l'année 2024 sera consacrée à la capitalisation *via* des communications universitaires, des publications, des échanges avec le tissu socio-économique local,

- organisation du travail, qualité de l'emploi et engagements : l'année 2024 sera consacrée à la diffusion des connaissances produites *via* les carnets de la chaire. Par ailleurs, une dynamique de recherche participative sera lancée autour de la qualité de l'emploi dans l'ESS,

- ressources, territoires et ESS qui pourra porter plusieurs thématiques de recherche qui concernent la recomposition des filières, le changement d'échelle et la coopération.

La chaire poursuivra également la diffusion des connaissances produites en son sein, à travers la publication de carnets centrés autour de diverses thématiques telles que la recherche participative, le *marketing*, le travail et l'engagement dans l'ESS.

Enfin, la chaire propose d'organiser un nouveau cycle de conférences des mardis de l'ESS. Le programme sera défini par un appel à manifestation d'intérêt tourné, notamment, vers les acteurs de l'écosystème local afin de proposer une programmation la plus proche des besoins du territoire.

Budget prévisionnel des actions pour l'année 2024 :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	7 750	Métropole	10 000
services extérieurs	10 060	communes	5 000
charges de personnel	1 566	fonds propres	4 376
Total	19 376	Total	19 376

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'Université Lumière Lyon 2 pour sa chaire ESS en 2024. Le montant est identique à celui versé en 2023.

3° - Association Les Cigales AuRA

Les Cigales sont des clubs d'investisseurs citoyens qui soutiennent, grâce à leur épargne personnelle, des projets à plus-value sociale, environnementale et/ou culturelle. Les clubs Cigales sont composés de cinq à 20 personnes qui, localement, mettent en commun une partie de leur épargne personnelle pour investir dans des entreprises de l'ESS. En complément, les clubs proposent un accompagnement régulier aux projets soutenus.

L'association régionale Les Cigales AuRA soutient le développement de ces clubs, en ce sens qu'elle contribue à leur création et à leur développement, notamment par la formation des membres, met en synergie les différents clubs entre eux pour favoriser leur action et pilote les retours d'expérience. Plus globalement, elle participe à la réflexion et à la proposition d'actions liées à l'épargne citoyenne et à l'économie alternative et elle assure une représentation des clubs Cigales auprès des partenaires, qu'ils soient institutionnels ou économiques.

a) - Bilan des actions 2023

La subvention versée à l'association en 2023 visait à soutenir ses actions en faveur de la sensibilisation à l'épargne solidaire pour susciter l'engagement citoyen et créer du lien social, l'essaimage et l'accompagnement des clubs sur la Métropole et, enfin, le soutien et la valorisation des projets pour favoriser leur émergence.

En matière de sensibilisation, l'association régionale a organisé des soirées d'information et de sensibilisation auprès du grand public qui ont permis de réunir 146 personnes dont 45 sur le territoire de la Métropole. L'association a également organisé un événement inter-associatif de sensibilisation à l'épargne citoyenne et solidaire en lien avec le collectif Gonansol, qui a réuni environ 40 personnes. Enfin, les Cigales ont participé à huit événements à destination du grand public et développé deux nouveaux partenariats auprès de structures relais permettant de faire connaître les Cigales aux porteurs de projets qu'elles accompagnent. Les Cigales ont également organisé un événement anniversaire qui a réuni 50 personnes et 15 partenaires. Enfin, à l'occasion de leurs 40 ans, les Cigales ont réalisé une étude d'impact.

Concernant l'essaimage et l'accompagnement des clubs, l'association a organisé des rencontres dans l'objectif de créer un nouveau club. Les Cigales ont également renouvelé leur partenariat avec l'association ECTI afin de proposer des modules de formation des cigalières autour de l'analyse commerciale et du marketing des projets et de l'analyse financière des projets. L'association régionale a également renouvelé sa formation avec la CRESS AuRA sur la découverte de l'écosystème des acteurs de la création d'entreprises et de la finance solidaire ainsi qu'une formation sur les statuts des entreprises. 101 cigaliers ont ainsi bénéficié des formations dispensées par l'association.

Enfin, concernant le soutien et la valorisation des projets, les Cigales ont organisé deux appels à projets pour lesquels 49 candidatures ont été reçues dont 19 sur le territoire de la Métropole. 10 porteurs ont été invités à défendre leur projet et neuf investissements ont été réalisés pour un montant total de 31 000 €. L'association a également poursuivi sa mise en réseau avec l'écosystème d'accompagnement des projets de l'ESS. Enfin, la structure anime un réseau d'entreprises cigalées afin de valoriser les projets *via* des outils de communication.

b) - Programme d'actions 2024

L'association souhaite poursuivre son programme d'actions pour l'année 2024 autour des axes déjà développés en 2022 et 2023 :

- sensibiliser les citoyens à l'épargne solidaire, pour susciter leur engagement et créer du lien social à travers l'organisation d'informations collectives, d'événements inter-associatifs, la participation à des événements grand public et le développement de nouveaux partenariats avec les acteurs de l'ESS du territoire,
- favoriser l'essaimage et l'accompagnement des clubs Cigales créés, *via* la tenue de permanences téléphoniques ou physiques, l'organisation de sessions de formation et l'animation du réseau. L'association propose également d'impulser et d'accompagner la création de Cigales d'entreprises, avec une cible envisagée autour des coopératives d'activités et d'emploi,
- soutenir et valoriser les projets à travers l'organisation de deux appels à projets en 2024, la mise en réseau avec les acteurs de l'accompagnement et l'animation d'un réseau des entreprises cigalées.

Budget prévisionnel des actions pour l'année 2024 :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	636	production vendue	3 017
services extérieurs	910	Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)	1 550
autres services extérieurs	3 681	Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire	1 550
charges de personnel	17 670	Métropole	10 000
autres charges de gestion courante	651	fonds propres	2 400

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
contributions volontaires en nature	20 227	autres recettes	5 031
		contributions volontaires en nature	20 227
Total	43 775	Total	43 775

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association Les Cigales AuRA pour son projet de développement sur le territoire de la Métropole en 2024. Ce montant est identique à celui de l'année 2023.

4° - Association VRAC

Créée à Lyon, l'association VRAC favorise le développement de groupements d'achats de produits de qualité dans les quartiers prioritaires et les universités. Le projet de l'association est orienté vers l'accès au plus grand nombre à des produits de consommation courante de qualité à bas prix et à la réduction des coûts superflus via la limitation des emballages.

Pour ce faire, la structure garantit à ses adhérents un accès à prix coûtant aux denrées vendues dans les groupements d'achats. 70 % des places dans les groupements d'achats sont réservés aux habitants des quartiers concernés et aux étudiants, les 30 % restants sont ouverts à des adhérents solidaires qui permettent de financer en partie son modèle.

Grâce à ses actions, l'association permet aux habitants de ces quartiers de s'inscrire dans un mode de consommation durable et responsable, reposant sur le collectif et les dynamiques locales pour faire face à la précarité, revaloriser l'estime de soi et favoriser le pouvoir d'agir individuel et collectif.

À ce jour, le réseau compte 4 500 adhérents et poursuit son action dans 70 groupements d'achats situés dans 13 départements. Sur le territoire de la Métropole, l'association VRAC compte 2 026 foyers adhérents répartis dans 14 groupements d'achats et deux tiers-lieux alimentaires dans les 8ème et 9ème arrondissements de Lyon.

a) - Bilan des actions 2023

La subvention 2023 attribuée à l'association visait à soutenir les actions de coordination des groupements d'achats du territoire, qu'ils soient gérés en direct par VRAC ou autonomes. Elle visait, également, à soutenir l'expérimentation d'une tarification sociale pour permettre aux personnes en situation de grande précarité de bénéficier d'une alimentation de qualité.

Fin 2023, le réseau VRAC national a obtenu un financement aide alimentaire permettant de déployer la tarification sur toute la France. Elle a d'abord été expérimentée à la Maison solidaire de l'alimentation (MESA) et chez VRAC Université, puis a été étendue, fin 2023, à l'ensemble des groupements d'achat de la Métropole. La tarification sociale comprend trois niveaux :

- le niveau coup de pouce proposé aux personnes en grande précarité, sur prescription sociale, qui se voient donc proposer des produits à - 50 % du prix coûtant, soit - 80 % du prix du marché,
- la tarification quartier populaire et étudiants qui propose une réduction de - 10 % du prix coûtant, soit - 40 % des prix du marché,
- la tarification hors quartier, non-subsidée, qui s'applique aux personnes ne relevant pas des tarifications précitées et qui permet de favoriser la mixité sociale des épiceries éphémères. Ces publics paient 10 % de plus que le prix coûtant.

L'impact de la tarification sociale a été important en 2023 à la MESA où 291 personnes ont été orientées sur prescription sociale, soit près d'un tiers des adhérents. L'impact sera surtout étudié en 2024, année au cours de laquelle un travail de développement social local sera mené.

Pour animer les groupements d'achats du territoire, l'association organise une commission approvisionnement afin d'échanger sur les nouveaux produits à ajouter au catalogue en concertation avec les adhérents. Par ailleurs, VRAC mobilise tout un panel de partenaires qui mettent des moyens à disposition du projet parmi lesquels on peut retrouver les bailleurs sociaux et les structures d'éducation populaire.

b) - Programme d'actions 2024

Pour l'année 2024, l'association poursuivra son action principale liée au fonctionnement et à l'animation des 14 groupements et des tiers-lieux.

L'objectif de la structure est d'augmenter le nombre d'adhérents aux groupements. Elle poursuivra son expérimentation de la tarification sociale et mènera, également, un travail pour adapter son accueil et son fonctionnement aux personnes en situation de précarité. L'objectif étant de leur donner davantage de place pour s'impliquer dans la transformation de leur alimentation en participant aux choix des producteurs, des produits ou en participant aux épiceries éphémères sur les territoires.

Enfin, VRAC poursuivra son implication dans le collectif Territoires à VivreS et mènera diverses actions de structuration, fédération et mutualisation en lien avec les acteurs de l'accessibilité alimentaire. Ces dernières actions font l'objet d'une demande de subventions portée par l'association (voir ci-après).

Budget prévisionnel des actions pour l'année 2024 :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	244 000	ventes	202 000
services extérieurs	29 200	subventions publiques	70 550
autres services extérieurs	19 500	Métropole	15 000
charges de personnel	152 744	autres contributions financières	157 500
autres charges	1 600	utilisation des fonds dédiés	6 781
impôts et taxes	3 000	transferts de charges	5 400
dotations aux amortissements	7 187	contributions volontaires en nature	66 300
contributions volontaires en nature	66 300		
Total	523 531	Total	523 531

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association VRAC pour son projet de développement sur la Métropole en 2024. Ce montant est identique à celui de l'année 2023.

5° - Le GESRA

Le GESRA a pour objet de promouvoir, mettre en réseau, soutenir, accompagner et conduire toutes actions concourant à la gestion et au développement des épiceries sociales et des épiceries sociales et solidaires de la région AuRA.

Cela comprend, notamment, la représentation des épiceries auprès des partenaires publics et privés, l'approvisionnement et la diffusion de produits alimentaires dans le réseau des épiceries, l'organisation de formations-sensibilisations du réseau et de ses partenaires ainsi que l'accompagnement de porteurs de projets de création d'épiceries sociales et solidaires. Les épiceries sociales et solidaires ouvrent leurs portes à des publics solidaires qui ne sont pas soumis à la même politique de prix et qui permettent de contribuer, en partie, au financement de la structure associative et à la tarification sociale à destination des publics précaires orientés sous critères de *minima* sociaux.

Depuis plusieurs années, le GESRA se mobilise particulièrement sur l'axe approvisionnement pour proposer aux épiceries sociales et solidaires membres du réseau des produits de qualité (biologiques, équitables, locaux). Cette offre innovante dans le secteur de l'aide alimentaire est favorable à la réduction des risques pour la santé auxquels les personnes défavorisées sont plus exposées. Elle s'inscrit, également, dans la défense d'une alimentation durable issue d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

a) - Bilan des actions 2023

La subvention attribuée en 2023 portait sur un programme d'actions visant à mener des travaux de mutualisation interne de ressources au service des groupes locaux du GESRA dont le groupe lyonnais qui réunit 15 épiceries. Pour ce faire, la structure a organisé des temps de rencontre et d'interconnaissance et a renforcé la place de la mutualisation dans ses accompagnements.

Le GESRA a organisé quatre temps d'interconnaissance et d'échanges de bonnes pratiques au sein du groupe lyonnais. Le groupement a également favorisé la mise en lien entre ses adhérents et des partenaires externes, qu'ils soient associatifs ou institutionnels, à travers cinq temps de rencontres.

Aussi, le groupement a également mené des actions de facilitation des coopérations et mutualisations pour permettre aux épiceries de bénéficier d'actions qu'elles ne peuvent engager seules. Dans ce contexte, une collecte bio solidaire, deux commandes mutualisées de paniers de la mer, une réponse à un appel à projets visant les clients de plus de 60 ans ont pu être réalisées. Grâce à ces coopérations, les épiceries ont été en mesure de mobiliser des ressources d'ingénierie qui n'auraient pas pu voir le jour autrement.

Le GESRA était également soutenu pour son action de coordination du collectif Territoires à VivreS dont les objectifs concernaient la création d'un pôle de résilience alimentaire et l'engagement dans une démarche de labellisation comme un PTCE. Concernant le pôle, le collectif a travaillé à définir les produits stratégiques sur lesquels s'approvisionner en commun, étudié les volumes à planifier, déterminé les produits concernés par l'expérimentation de l'achat en commun, déterminé les critères de qualité exigés et établi la liste des producteurs retenus. Suite à cette expérimentation, des pistes de travail pour 2024 ont été déterminées. L'année 2023 a également été l'occasion de préciser les besoins fonciers du projet et d'entamer des 1^{ères} visites.

b) - Programme d'actions 2024

Pour l'année 2024, le GESRA propose un programme d'actions centré autour de différents objectifs :

- accroître le niveau d'engagement des épiceries,
- formaliser et expérimenter des actions concrètes de dynamiques collaboratives,
- répondre à l'enjeu stratégique du GESRA d'apporter une même offre de services sur le territoire.

En 1^{er} lieu, le groupement propose de mobiliser ses adhérents afin de lever les freins aux dynamiques de coopération. Pour ce faire, des actions dédiées aux principaux freins identifiés seront menées : création de points locaux de livraison, déploiement et coordination globale du programme Mieux manger pour tous, mise à disposition de moyens humains et matériels pour accueillir les formations GESRA au plus près des adhérents, prise en charge de temps d'ingénierie ou encore achat de petits équipements.

Aussi, le groupement mettra en place un plan d'actions adapté aux spécificités du groupe lyonnais : mise en place de collectes et commandes mutualisées, organisation de temps d'interconnaissance pour assurer la remontée des besoins collectifs, échange de bonnes pratiques ou encore visites de fournisseurs.

Enfin, le GESRA accompagnera les épiceries dans leurs actions à travers un soutien technique aux besoins structurels des épiceries. L'objectif de cette action était d'anticiper les besoins pour agir en amont des difficultés et proposer des solutions personnalisées aux adhérents. Ces actions concernent les travaux avec les services sociaux de la Métropole autour de l'harmonisation des parcours des bénéficiaires, la veille active autour des besoins, la mise en œuvre d'un travail autour du modèle socioéconomique des épiceries et la mise en place d'un partenariat avec le GRAP pour proposer des accompagnements autour de la gestion commerciale des épiceries.

Budget prévisionnel de l'action en 2024 :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	12 000	Métropole	15 000
services extérieurs	3 000	FDVA	15 000
charges de personnel	15 000		
Total	30 000	Total	30 000

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association GESRA pour son projet de développement sur la Métropole en 2024. Ce montant est identique à celui de l'année 2023.

6° - Territoires à VivreS

Le projet Territoires à VivreS œuvre au service de l'accès digne de toutes et tous à une alimentation de qualité à travers la mise en place de dispositifs au service d'un système alimentaire durable. L'action du collectif était auparavant financée *via* le GESRA. Depuis, il s'est structuré en format associatif.

Programme d'actions 2024

Le renforcement de la résilience alimentaire par la structuration de filières de proximité est un enjeu clé. L'objectif du projet de pôle permettra de proposer des solutions concrètes contribuant à la structuration de filières agricoles durables, à la coopération entre acteurs locaux et à la lutte contre la précarité alimentaire. L'objectif du pôle de résilience alimentaire est de créer des synergies entre acteurs et d'apporter des solutions en matière d'efficacité, de variété et qualité des produits, de durabilité pour, *in fine*, améliorer la qualité des services rendus aux habitants. Le collectif mobilisé sur le pôle comprend le GESRA, CRAC, Bio A Pro, Agribio Rhône & Loire, l'Union nationale des groupements des épiceries sociales et solidaires et Territoires à VivreS Grand Lyon.

L'année 2024 sera une année dédiée à la structuration du collectif en SCIC qui assurera la gestion locative du pôle, le portage des investissements, la levée de fonds, la maintenance du site, la gestion et l'animation du lieu et le déploiement des services mutualisés. Le collectif est accompagné par l'Union régionale des sociétés coopératives de production à ce sujet. La structure travaillera également à la modélisation économique du projet qui reposera sur les services portés par la SCIC et entamera ses recherches de financements. Enfin, Territoires à VivreS assurera le suivi du projet immobilier comprenant, notamment, le montage juridique et financier, la réalisation d'une étude de faisabilité, de pré-programmation et de programmation à travers la mise en place d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Budget prévisionnel pour l'action en 2024 :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	115 125	État	79 086
charges de personnel	61 199	fondation Carasso	7 000
services extérieurs	11 230	Rhône développement initiative	30 000
		Métropole	20 000
		autres financements	49 801
		transferts de charges (opérateur de compétence)	1 667
Total	187 554	Total	187 554

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 20 000 € au profit de l'association Territoires à VivreS. Ce montant est identique à celui versé en 2023.

7° - Le GRAP

Le GRAP est une SCIC. Son projet consiste en la création et la pérennisation d'une coopérative filière intégrée dans la filière alimentaire biologique et locale. Ce projet consiste en :

- des services de gestion clé en main mis à disposition d'activités économiques situées dans la filière alimentaire biologique et locale (hors production agricole) rhônalpine : un forfait de base comprenant les services support (comptable, fiscal, social, administratif), un accompagnement à la gestion et la mise à disposition d'un progiciel de gestion intégré appelé Odoo, des services optionnels (logistique, approvisionnement, ingénierie financière et juridique, formation notamment),

- une stratégie de groupe : la réunion au sein d'une même structure juridique d'activités économiques distinctes mais toutes situées dans la filière alimentaire biologique et locale rhônalpine et se réclamant de l'économie solidaire, dans la perspective de regrouper leurs forces, de réaliser des économies d'échelle, de mutualiser leur trésorerie, les risques financiers et les options de développement.

Le projet GRAP s'inspire, dans son mode d'organisation, du modèle des coopératives d'activités et d'emplois avec :

- la coexistence au sein d'une même structure juridique coopérative de plusieurs activités économiques caractérisées par une autonomie opérationnelle et une traçabilité comptable analytique,

- un statut d'entrepreneur salarié permettant aux personnes d'entreprendre tout en bénéficiant du statut de salarié et de la couverture sociale du régime général et en partageant une aventure collective et des échanges de pratiques avec d'autres entrepreneurs,

- une offre de services support mutualisés (comptabilité, administratif, social, fiscal, formation, etc.) et un service d'accompagnement des entrepreneurs salariés.

Le GRAP développe en complément :

- une spécialisation sectorielle permettant d'apporter à ses membres des réponses à des problématiques spécifiques du secteur d'activité de l'alimentaire,
- un accueil de projets majoritairement collectifs,
- la prestation de services à des tiers,
- l'appui aux porteurs de projets dans le cadre des enjeux liés à l'acquisition de fonds de commerces et de financements des investissements,
- la réalisation d'opérations de développement portées par la coopérative en propre.

a) - Bilan des actions 2023

En 2023, la subvention de fonctionnement attribuée au GRAP concernait l'intensification de son accompagnement des entrepreneurs et la recherche de leviers pour poursuivre son développement.

Le groupement a ainsi travaillé à la territorialisation de son action pour renforcer son ancrage local et participer à la structuration de filières. La structure a également monté une centrale d'achats mutualisée (coolivri) mais décentralisée permettant les commandes groupées.

Aussi, l'année 2023 a été l'occasion pour la coopérative de stabiliser le modèle de vie coopérative en mettant en place un système d'indemnisation des temps coopératifs. Ce sont près de 1 000 heures qui ont été indemnisées en 2023.

Au 31 décembre 2023, la coopérative GRAP regroupait 64 activités et 290 personnes (+ 37 personnes en un an dans un contexte de crise du secteur bio-circuits courts), représentant 197 équivalents temps plein (ETP) dont 10 personnes en situation de création d'activité sous contrat d'appui au projet d'entreprise, 27 travailleurs non-salariés, 199 salariés en contrat à durée indéterminée ou contrat entrepreneur salarié associé (CESA) et 54 en contrat à durée déterminée (dont de nombreux saisonniers de la restauration).

L'équipe interne est composée de 23 personnes (environ 20 ETP), accompagnant 22 coopératives (19 sociétés coopératives et participatives, deux SCIC, une coopérative de consommateurs), six associations, 10 activités à statut commercial et 26 activités sous statut CESA.

Pour le territoire métropolitain, ce sont 18 activités qui représentent près de 100 emplois pour un chiffre d'affaires de 10 M€ en 2023.

En 2023, le GRAP a, par ailleurs, été financé dans le cadre du programme d'accompagnement au développement co-porté avec Ronalpia et Alter'incub. Ce programme d'accompagnement sur mesure est dédié aux jeunes entreprises sociales (trois ans d'activité minimum) avec un fort potentiel de développement. Il met à disposition du dirigeant un écosystème unique de compétences et d'expertises locales. L'accompagnement proposé est gratuit, à la fois individuel et collectif et favorise les échanges entre pairs (co-développement).

En 2023, 10 entreprises ont été accompagnées, parmi lesquelles cinq projets de la filière alimentaire en croissance. Les modules spécifiques à l'alimentation ont pris la forme de trois ateliers collectifs dédiés aux problématiques du secteur (merchandising, marketing, ancrage territorial, stratégie d'approvisionnement, logistique et modèle économique) ainsi que la mobilisation d'expertises spécifiques.

b) - Programme d'actions 2024

Le GRAP poursuivra son accompagnement des entrepreneurs existants et la recherche des leviers pour poursuivre son développement. L'année 2024 sera l'occasion de mener des réflexions sur les nouveaux services de la coopérative, sur les enjeux autour des personnes membres de la structure (mobilité, parcours, vieillissement, formation, etc.). Elle permettra également d'expérimenter la mise en place d'un service de communication dédié aux activités et de réfléchir au modèle économique de la coopérative.

Les actions entamées en 2023 se poursuivront en 2024 via l'organisation de séminaires territoriaux pour renforcer la proximité du GRAP et de ses membres et le modèle économique de la centrale d'achat coolivri sera approfondi. Enfin, la structure poursuivra le développement de sa filière conseil sur la résilience alimentaire : accompagnement des collectivités en amont et en aval de l'élaboration des plans d'actions territoriaux et accompagnement des projets opérationnels.

Budget prévisionnel pour l'année 2024 :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	35 912	ventes	843 563
services externes	108 495	subventions publiques	126 500
autres services externes	75 102	Métropole	32 000
frais de personnel	741 007	autofinancement	6 599
dotation aux amortissements	43 816		
impôts et taxes	1 564		
intéressement versé aux salariés	2 766		
Total	1 008 662	Total	1 008 662

Concernant l'implication du GRAP dans d'autres programmes de développement, l'objectif de 2024 sera de continuer à adresser les besoins particuliers des projets de la filière alimentaire qui nécessitent des expertises métiers spécifiques. Aussi, le parcours renforcé alimentation comprendra des ateliers collectifs autour des thématiques clés du secteur alimentaire, qui seront définies suivant les projets retenus : merchandising, marketing, approvisionnement, logistique, ancrage territorial, gestion ressources humaines, etc. Il comprendra également des temps d'accompagnement individuel par des experts. L'accompagnement sur mesure sera renforcé avec l'intégration.

Ces projets bénéficieront, à titre gratuit, de l'accompagnement généraliste à l'entrepreneuriat proposé par Ronalpia et Alter'incub et de l'accompagnement spécifique proposé par le GRAP.

Budget prévisionnel pour ce projet spécifique d'accompagnement des projets de la filière alimentation dans le programme développement :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	9 500	Ville de Lyon	5 000
services extérieurs	9 160	autres communes	3 000
autres services extérieurs	2 000	mécénat de compétences	7 050
impôts et taxes	-	Métropole	21 550
charges de personnel	56 042	Ronalpia (subvention mai 2024)	21 975
autres charges de gestion courante	3 848	Alter'incub (subvention mai 2024)	21 975
Total	80 550	Total	80 550

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer deux subventions d'un montant total de 53 550 € au profit du GRAP, réparties comme suit :

- une subvention d'un montant de 32 000 € en fonctionnement pour la coopérative pour son programme d'actions 2024. Le montant attribué en 2023 était identique. Cette aide est octroyée sur le fondement des aides de *minimis* (règlement n° 2023/2831 de la Commission européenne du 13 décembre 2023, publié au Journal officiel de l'Union européenne du 15 décembre 2023) et n'excède pas 300 000 € sur trois ans pour le bénéficiaire.

Les aides versées revêtant le caractère d'une aide économique, la Région AuRA a autorisé la Métropole, par convention, à verser cette aide conformément au code général des collectivités territoriales et à la délibération de la Commission permanente de la Région AuRA du 11 juillet 2023,

- une subvention d'un montant de 21 550 € pour son implication dans le programme d'accompagnement des projets de la filière alimentation en 2024 (contre 16 200 € en 2023). Il est à noter que l'augmentation de la subvention allouée au GRAP est justifiée par l'augmentation de l'accompagnement sectoriel alimentation mais s'inscrit dans une baisse globale du coût du programme, passant de 82 700 € à 80 550 €. En effet, les subventions des deux autres opérateurs du programme que sont Ronalpia et Alter'incub ont diminué au profit de l'augmentation de celle du GRAP ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de leurs actions de soutien au développement de l'ESS pour l'année 2024, pour un montant total de 163 550 € répartis comme suit :

- 40 000 € au profit de l'association CRESS AuRA,
- 10 000 € au profit de l'Université Lyon 2 pour sa chaire ESS,
- 10 000 € au profit de l'association Les Cigales AuRA,
- 15 000 € au profit de l'association VRAC,
- 15 000 € au profit de l'association GESRA,
- 20 000 € au profit de l'association Territoires à VivreS,
- 53 550 € au profit de la SCIC GRAP,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association CRESS AuRA, l'Université Lyon 2, l'association Les Cigales AuRA, l'association GESRA, l'association Territoires à VivreS, l'association VRAC et la SCIC GRAP définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 163 550 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P1O5806 pour un montant de 117 000 € et opération n° 0P32O5673 pour un montant de 46 550 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 juin 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240624-323770-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 juin 2024 Date de réception préfecture : 25 juin 2024
